

**Rapport du Président**

Commission Permanente du  
vendredi 28 novembre 2008

**Service instructeur**  
Service de l'Environnement et de l'Agriculture

N° 2008-13-6-1

**Service consulté**

**Soutien aux investissements luttant contre l'érosion  
dans le cadre du Plan Végétal pour l'Environnement (PVE)  
(C044 – Développement Rural)**

Résumé : Dans le cadre du Plan Végétal pour l'Environnement (PVE), il vous est proposé de vous prononcer sur quatre dossiers éligibles représentant un total de 7.676,80 € de subvention.

A l'instar du Plan de Modernisation des Bâtiments d'Élevage (PMBE) pour la filière élevage, l'État a souhaité mettre en place en 2006 un plan d'aide aux investissements pour la filière grandes cultures, le plan végétal environnement (PVE). Comme le PMBE, le PVE associe les différents financeurs publics (État, Collectivités, Agence de l'Eau), assure la cohérence des interventions et a l'avantage d'être notifié à Bruxelles et d'être cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER).

Lors du BP 2007, le Département a décidé d'intervenir sur les investissements relatifs à l'enjeu érosion, l'État, la Région et l'Agence de l'Eau intervenant sur les enjeux nitrates et produits phytosanitaires. Cette implication a été inscrite au contrat de projets et dans le volet régional (DRDR) du plan de développement rural hexagonal (PDRH).

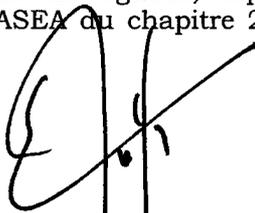
Le paiement des aides PVE se fait via le CNASEA, avec lequel une convention de paiement associé a été signée.

L'enveloppe PVE du Département du Haut-Rhin pour 2008 s'élève à 62.500 €.

Dans ce cadre, quatre dossiers ont fait l'objet d'un examen par le comité technique PVE réuni le 16 septembre 2008 (ce comité regroupe l'ensemble des partenaires techniques et financiers de cette démarche).

Ces quatre projets, qui s'avèrent éligibles aux critères en vigueur, représentent une subvention totale de 7.676,80 €, qui sera versée au CNASEA au chapitre 204/20418F74, conformément à la convention en vigueur.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

Service de l'Environnement et de l'Agriculture

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE  
DU 28 NOVEMBRE 2008

Développement rural (Inv)  
PROGRAMME 2008

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
DRU03892	<b>CNASEA</b> Financement de matériel luttant contre l'érosion - S. MITTELBERGER AMMERSCHWIHR	5 187,00	40%	2 074,80
DRU03891	<b>CNASEA</b> Financement de matériel luttant contre l'érosion - EARL GROSS GUEBERSCHWIHR	4 610,00	40%	1 844,00
DRU03890	<b>CNASEA</b> Financement de matériel luttant contre l'érosion - C. GULLMANN WINTZENHEIM	4 504,00	40%	1 801,60
DRU03889	<b>CNASEA</b> Financement de matériel luttant contre l'érosion - SCEA LICHTLE HUSSEREN	4 891,00	40%	1 956,40
			<b>Total</b>	<b>7 676,80</b>